SPORTS

FOOTBALL

L'O. I. C. Lillois se renforce

Da Rui, Braun et Vandevelde sont les premières recrues des Dogues

De retour d'un voyage de... prospection, M. Kretschmar se montrait particulièrement heureux des résultats obtenus, car le président du bastet nordiste a mis tout en œuvre pour posséder une équipe qui se montrera la saison prochaine l'égale des meilleures.

C'est donc avec un large sourire qu'il nous annonçait la signature de l'extraordinaire gardien de but Da Rui, qui aura été certainement sollicité par tous les grands clubs du Championnat Z. O. Remarquons en passant que le retour de cette vedette n'est que justice puisque Da Rui a toujours appartenu en fait au club cher au regretté président Jooris.

Un autre joueur parisien évoluera sur la pelouse du Stade Victor-Boucquey ! Il s'agit de l'excellent Braun que l'on annnncait comme partant pour Bordeaux.

Et comme l'on dit toujours... jamais deux sans trois... Vandevelde viendra à l'O. I. C. Lillois opérer en compagnie de ses deux camarades du Red Star. Désirant revenir dans le Nord et y opérer comme « pro », l'ailier gauche a jeté son dévolu sur l'équipe dont Demeillez assurera l'entraînement.

D'autres pourparlers sont en cours. Nous en apprendrons bientôt l'aboutissement, mais en attendant la formation définitive de l'équipe fanion des stymphens irisée constatons avec plaisir la fougue avec laquelle les dirigeants de Victor Bouquey ont relevé le gant. Soyons certains qu'ils verront tous leurs efforts actuels couronnés par le plus grand succès.

ATHLÉTISME

AUX CHAMPIONNATS DU NORD DU PARC JEAN DUBRULLE

Magnifique Athlète complet : VOICI SPREICHER MEILLEUR LANCEUR FRANÇAIS DU JAVELOT...

Puissant mais élancé, le blond Amiannis Spreicher, qui vient de lancer le javelot à 56 m. 24, est le plus sûr espoir que la France ait possédé dans cette spécialité. Mais Spreicher n'arrêta pas là ses activités sportives. Il lance le poids à plus de onze mètres, le disque largement au-dessus des 60 mètres, court sur 400 mètres en 54 secondes et passe les 6 mètres au saut en longueur. Joli bilan, n'est-ce pas ?

La présence de Spreicher aux championnats du Nord sera l'un des principaux attraits de la réunion.

D'ailleurs, les athlètes des concours rafont un peu de leur retard sur leurs camarades coureurs avec les Guyot (R.C.A.I), sélectionné française du disque; Réal (A.G.T.), un des meilleurs spécialistes nationaux du marteau; Lavallée (O. I. C. L.), excellent sauteur en hauteur; Charlier (R.C.R.), recordmen du Nord du saut à la perche avec 3 m. 60; Gérard Pardoen (U.S.T.), aussi régulier au poids qu'au disque, et un quatuor du sauteurs en hauteur juniors qui ont nom Fauchet (Caudry), Boizard (A.A.C.), Debévère et Degroote (A.S.C.H.). A titre d'indication, le moins bon de ces sauteurs a passé 1 m. 60 cette année !

Habituellement laissés à l'ombre, les concours méritent plus d'attention...

TIREZ DE VOTRE ARGENT LE MEILLEUR PROFIT en souscrivant aux BONS DU TRÉSOR

★ INTÉRÊT PAYÉ D'AVANCE
Un bon de 5.000 frs à 2 ans, par exemple, ne vous coûtera que 4.750 frs. La différence de 250 frs représente l'intérêt à 2,50 pour cent, que vous encaisserez ainsi à l'instant même où vous prendrez votre Bon.

★ EXEMPTION DE TOUT IMPÔT
Les revenus des Bons du Trésor ne subissent : Ni impôt cédulaire sur les valeurs mobilières (25 %) ; ni surtaxe exceptionnelle (5 %) ; ni impôt général sur le revenu ; ni droit de transmission.

★ FACILITÉS DE REMBOURSEMENT
L'argent placé en Bons du Trésor peut être transformé en Billets de banque dès qu'on en a besoin (escompte ou avances par la Banque de France).

★ VOUS TROUVEREZ DES BONS
Dans les Caisses publiques et les Banques ; chez les Agents de change et les Notaires ; auprès des Caisses d'Épargne.

AC 6

HAND-BALL

A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE

Pour permettre aux clubs de s'adapter très rapidement à ce nouveau sport, la Fédération française de handball vient de faire paraître la première édition du code d'arbitrage — saison 1942-1943 — Prix de l'exemplaire : 13 fr. 20 (y compris les frais d'envoi). Versement à M. Dubouchet, 75, Av. du 4-Septembre, Lens. Chèque postal Lille 42.15.

BOURSE DE PARIS

du 11 Juin 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Fonds d'État Français. — 3 % : 95.90, 95.65 ; 5 % amorties. : 96.90, 96.75 ; 4 % 1917 : 101.80, 101.90 ; 4 % 1916 : 101.95, 102.15 ; 5 % 1920: 140.85, 140.65 ; 4 1/2 % 1932 A : 102.15, 102.20 ; 4 1/2 % 1932 B 101, 101.05 ; 6 % 1939 : 102.60, 102.65; 3 % 1942 : 97.40, 97.60 ; 3 /2 % 1942: 97.00, 97.00 ; Caisse. Aut. 5 % 1938 : 121.80, 121.75 ; Obl. Trés. 4 11/2 % 1933 : 1.650, 1.342 ; 4 % 1934 : 1.240, 1.236 ; Gut. Nat. 4 1/2 % 1932 : 1.005, 1.006 ; P.T.T. 5 % 1928 : — 820 ; Obli. Trés. 4 1/2 % 36 B : 139.75, 139.75 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1933 : 1.124.50, 1.124.50; 4 1/2 % 1934: 1.079, 1.074 ; 4 % 1936 : 1.075, 1.076; Caisse Aut. Tab. : 1.020, 1.018.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919 : 625, 627 ; 1920 : 559, 557 ; 1934 : 1.068, 1.070 ; 1936 : 1.056, 1.056.

Fonctiers et Communales. — Fonc. 1883 : 269, 269 ; 1886 : 401, 400 ; Com. 1891 : 347, 354 ; 1892 : 426, 430; Fonc. 1895 : 423, 430 ; Com. 1899 : 408, 408 ; Fonc. 1903 : 420, 418 ; Com. 1906 : 406, 406 ; Fonc. 1909 : 202, 207 ; Com. 1912 : 200, 204 ; Fonc. 1913 3 1/2 % : 420, 428 ; 1918 4 % : 501, 501 ; Emp. 1920 : 1.006, 1.006 ; Com. 1930 4 % : 990, 998 ; Fonc. 1930 4 1/2 % : 988, 987 ; Com. 1931 : 1.510, 1.006 ; Com. 1931-32 : 1.015 1.010 ; Com. 1932 : 1.020, 1.020 ; Emp. 1933 : 1.025, 1.024.

Actions d'État Français. — Banque de France : 21.760, 21.700 ; Compt. Esc. : 1.625, 1.602 ; Crédit Fonc. : 5.710, 5.710 ; Crédit Lynn. : 4.670, 4.650 ; Crédit du N. : 631, — ; Sta Oio (non lib.) : 1.817, 1.614 ; Electr. et Gaz. du Nord : 1.166 — ; Energie Industr. 5.340, — ; Nord Lum. : 2.050, 2.040; Tohm, Houston : 705, 680 ; Cie Ole Ind. Text. : 1.310, — ; Le Bian : —, 1.300 ; Péranches : 1.690, 1.698; St Frères : 1.260, 1.269 ; Gaz N.-E. : 1.240, 1.230 ; Aciéries Longwy : 860, 878 ; Micheville : 1.590, 1.610 ; du Nord : 670, 660 ; Sambre et Meuse : 1.385, 1.365 ; Arbel : —, 1.966; Chant. de France : —, 1.620 ; Constr. Nord-France . 1.160, 1.170 ; Fives-Lille : 1.850, 1.805 ; Forges N.-E. : 1.176, 1.180 ; Jeumont actions : 692, 690 ; (parts) : 1.705, 1.665 ; Franco-Belge Mat. Ch. Fer : 7.700, 7.700 ; Futs Fourn. P.-A-Mouason : 6.250, 6.600 ; Denain-Anzin : 2.820, 2.890 ; Louvroil Montbard : 978, 965 ; Métaux : 4.100, 4.120 ; Peugeot. 1.292, 1.252 ; Senelle Maubeuge : 1.725, 1.730 ; Béthune : 2.440, 2.295 ; Aniche : 6.640, 6.450 ; Anzin : 1.890, 1.820 ; Blanzy : 4.890, 4.800 ; Carvin : 2.411, 2.411 ; Courrières : 885, 883 ; Dourges : 2.905, 2.900 ; Escarpelle : 23.750, 23.200 ; Lens : 1.150, 1.125 ; Ligny-lez-Aire : —, 410 ; Marles : 2.275, 2.260 ; Ostricourt : 3.900, 3.800 ; Vicoigne : 1.788, 1.750; Mokta El Hadid: 17.000, 17.000; Nickel : 2.300, 2.260 ; Ouenza : 6.950 off. 6.850 ; Lille Bonn. (prior.) 1.200, 1.230 ; (nrd.) : 680, 660 ; Air Liquide : 2.780, 2.750 ; Glaces Nord France : 7.160, 6.990 ; Kuhlmann : 2.000, 1.975 ; Poliet Chausson : 2.975 — ; Caoutchoucs Indochine : 1.925, — ; Cultures Trop. : 450, — ; Terres Rouges : 1.195, —

Ville de Paris. — Ville Paris 1871 : 408, 414 ; 1875 : 496, 499 ; 1876 : 504, 511 ; 1892 : 305, 309 ; 1894-96 : 295, 300 ; 1898 : 384, 382 ; 1899 : 353, 352 ; 1904 : 359, 663 ; 1910 2 3/4 % : 331, 330 ; 1910 3 % : 290, 297 ; 1912, 289, 290 ; 1928 : 997, 994 ; 1929 : 1.008, 1.013 ; 1930 : 971, 975 ; Ville Paris 1930 lots : 975, 975 ; 1931 : 978, 979 ; 4 % fortif : 958, 958 ; 1932 : 1.019, 1.011 ; 1934 5 1/2 % : 989, 990 ; 1925 : 988, 998 ; 1937 : 991, 991 ; 1938 : 1.009, 1.010.

Valeurs Françaises (Obligations). — Dép. Nord 4 % 1931 oct. : 2.030, 2.030 ; 4 % 1931 : 960, 958 ; 5 1/2 % 1934 : 1.008, 1.009 ; 5 % 1935 : 1.015, 1.009 ; 5 1/2 % 1936 : 1.022, 1.036 ; 6 % 1938 : 1.003, 1.003.

BOURSE DE LILLE

du 11 Juin 1942

(Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente).

Charbonnages. — Albi, 3.590 (off.), 3.500 ; (part), 4.500, inc. ; Aniche, 6.875, 6.640 (dem.) ; Anzin, 1.915, 1.910 ; Béthune, 24.500 (off.), 24.000; (1/10), 2.435, 2.375 ; Blanzy, 4.000, 4.000 ; Bruay (coup. de 10), 618, 616; (coup. de 25), 695, 595 ; Carvin, 2.405, 2.405 ; Clarence, 610 (off.), 600 (off.) ; Commentry (Jce), 4.300, 4.850; (Csp.), 4.800 (off.), 4.800 (of.); Courrières, 865, 665 (dem.) ; Crespin inc., 285 ; Dourges, 2.900, 2.920 ; Escarpelle, 23.000, 23.000 ; Lens A., 1.150, 1.150 ; B., inc., inc. ; Liévin, 650, 650 ; (coup. de 20), 25.000 (off.), 25.000 (off.) ; Marles, 2.300 (off.), 2.300 ; Ostricourt, 6.885 (off.), 3.695; Thivencelles, 680, 690 ; Vicoigne, 1.785, 1.800 (dem.).

Banques. — C. D. N. (les 6 et 9), 635, 633 ; Union Mines, 855, 655.

Eaux. — Transports. — E.L.R.T., 360, 360 ; Lyonnaise des Eaux (Cap.), 2.900 (off.), 2.900 (off.) ; (Jce), 2.550, 2.520 ; Pierrbon, inc., inc.

Electricité. — Artésienne, 625, 625; Béthunoise, 695, 915 ; Boulonnaise, 920 (dem.), 920 (dem.) ; Continentale du Gaz, 2.800 (dem.), 2.800 (dem.) Elect. Gaz Nord, 720 (dem.), 725 (dem.) ; Electr. Nord, 1.170, 1.160 (off.) ; Electr. N.-O., 1.045, 1.046 ; Energie Nord-France, 770, 769 ; Gaz d'Nerain, inc., inc. ; Le Roubaisienne, 2.275 (dem.), 2.775 (dem.) ; Secteur Billy, 830 (off.), 840 ; Union Houillère, 540, inc.

Métallurgie. — Blanc-Misseron (ord.), inc., 165; (prior.), 1.150 (dem.) 1.150 (dem.) ; Aciéries de Longwy, 900 (off.), 890 (off.) ; de Micheville, 1.500 (off.), 1.590 ; du Nord, 665, 675 (dem.) ; de Sambre-et-Meuse, 1.400, (en liquid.), 1.290 (en liquid.) ; Arbel, 1.950 (off.), 1.930 (off.) Chantiers de France, 1.670, 1.650 ; Ateliers Nord France, 1.150 (dem.), 1.160 ; (part), 830 (dem.), 620 ; Autos cbenilles, inc., inc. ; Biache, 1.330 (off.), 1.230 (off.) ; Cail, inc., 630 ; Delattre, 940, 930 (off.) ; Denain-Anzin, 2.750 (off.), 2.750 ; Electro-Métal., 610 (off.), 391 ; Fives-Lille, 1.650, 1.640 ; Marioe, 1.240, 1.220 ; Nord-Est, 1.210 (dem.), 1.200 ; Franco-Belge, 7.945, 7.800 (off.) ; Jeumont, 700 (off.), 700 (off.) ; Louvroil, 1.000, 1.000 ; Saint-Sauveur, inc., inc. ; Saulnes, 2.220 (off.), 2.175 ex-coupon ; Senelle, 1.740, 1.745 ; Tubes de Valenciennes, inc., inc.

Entreprises et Matériaux de construction. — Carrières Dumont-Vieux, 27 (dem.), 27 (dem.) ; (part), inc., inc. ; Chaux et Ciments Lafarge, inc., 11.000 (dem.) ; (action B 3001, inc., 3.950 ; Ciments du Boulonnais, 1.410, inc. ; Portland, 21.400 (off.), 20.500 ; (part), inc., 28.000 (off.) ; Ciments et Chaux Hydrauliques, inc., 1.720 ; Ciments Français et Portland de Boulogne, 6.400, 6.550 (off.) ; (Jouis.), 6.000 (off.), 5.795 (off.) ; Ciments de Lannes, inc., inc. ; Ciments de Pont-à-Vendin, inc., inc. ; Desvroise, 6.000, inc. ; Indust. Ciments, inc., inc. ; (part), inc., inc. ; La Loisne, 960 (off.), 960; Poliet et Chausson, 6.000, 2.980 ; (part), inc., 23.800 ; Super-Ciments Boulonnais, inc., inc.

Produits Chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 2.670, 2.800 ; (part), 12.200, 12.100 ; Engrais d'Auby, 506, 605 ; de Roubaix, inc., 356 ; Glaces Nord France, 7.000, 7.000 ; Huiles, Goudrons et dérivés, 3.500 (dem.), 6.500 (dem.) ; Kuhlmann, 2.018, 2.025 ; Oxhydrique Française, inc., inc. ; Pechiney, 4.800 (off.), 4.500 ; Produits Organo-Chimiques, inc., inc. ; Rhône-Poulenc, 3.300 (off.), 3.300 ; Saint-Gobain, Chauny et Ciney, 6.300, 6.100 ; Usines de Libercourt, 620 (dem.), 620 (dem.) ; Verreries et Glaces d'Aniche, 3.300 (off.), 2.300 (off.).

MAUVAIS ESTOMAC
Poudre DOPS
TOUTES PHARMACIES

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Samedi 12 Juin : Soleil : lever à 8 h. 49, coucher à 21 h. 53.

Aujourd'hui : Saint-Antoine ; demain : Saint-Rufin.

ANNONCES LÉGALES

Études de Me BAVIERE, Notaire à Douai, 22, rue du Pont-des-Pierres, et de Me Gilbert GODIN, Avoué à Douai, 13, rue d'Arleux.

VENTE SUR LICITATION

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Douai, le 29 avril 1942, enregistré, aux requête, poursuites et diligences de :

1° Monsieur Allrad, Jules, François DESSAINT, chef de poste aux usines de produits chimiques de Fauchy, demeurant à Feuchy, 8, cité de la Source ;

2° Madame Solange, Catherine, Isabelle DUMONCHAUX, demeurant à Douai, veuve de Monsieur Maurice, Jean DESSAINT, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice naturelle et légale de sa fille mineure, Thérèse, Julis, Catherine DESSAINT, née à Douai, le 3 juillet 1929, de son union avec Monsieur Maurice DESSAINT, décédé.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Maximilien VAILLANT, agent d'assurances, demeurant à Douai, rue du Pont-a-l'Herbe, « pris en sa qualité de subrogé tuteur de la mineure Thérèse DESSAINT sus-nommée ».

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de Me BAVIERE, Notaire à Douai, après l'accomplissement des formalités légales, le lundi 27 juillet 1942, à 10 heures, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

VILLE DE DOUAI

Premier lot : UNE MAISON à usage d'habitation, située à Douai, 8, rue Saint-Albin, comprenant : au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, couloir central, bureau et cuisine. Au premier étage : quatre chambres, grenier au-dessus ; cave, ensemble le terrain sur lequel elle est construite et en dépendant, d'une contenance de 146 mètres carrés, cadastré section C, n° 2 747.

Mise à prix ..... 80.000 francs

Deuxième lot : UNE MAISON à usage d'habitation et de commerce, sise à Douai, 13, rue Jean-Bellegambe, comprenant, au rez-de-chaussée : deux pièces, cour et quatre pièces de derrière ; à l'étage : deux chambres ; grenier et cave. Ensemble le terrain sur lequel elle est construite et en dépendant, d'une contenance de 50 mètres carrés environ, cadastré section D, numéros 3 080 et 3 081.

Mise à prix ..... 40.000 francs

Aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me BAVIERE, Notaire, et déposé en son étude.

NOTA : Aux termes de l'ordonnance des autorités occupantes du 23 mai 1940, les biens situés en territoires occupés ne peuvent être vendus qu'à toute personne ayant et maintenant son domicile dans lesdits territoires.

AVIS TRES IMPORTANT : Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, peuvent être déclarées adjudicataires. Les personnes ou sociétés désirant sollicitent cette autorisation peuvent, si elles le désirent, s'adresser d'urgence à Me BAVIERE, Notaire à Douai.

La présente insertion vaut comme insertion légale prévue par la loi et tient lieu de cette prescrite par le décret-loi du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance en date du 2 juin 1942, enregistrée, de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Douai. En conséquence, dans le mois de la présente, toute personne ou société visée à l'article 1er du décret du 29 novembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Douai.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° A Me BAVIERE, Notaire à Douai, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2° A Me Gilbert GODIN, Avoué à Douai, poursuivant la vente.

Douai, le 10 juin 1942 (Signé) : G. GODIN

Enregistré à Douai, le 10 juin 1942. Reçu : 20 fr (Signé) : LE ROUZIC 16015

Étude de Me Marcel SENLIS, Docteur en droit, notaire à Lille, 15, Square Dutilleul.

A VENDRE Par adjudication publique, le Jeudi 9 Juillet 1942, à 14 heures, à la Chambre des Notaires

MAISON D'HABITATION à Lille, 30, Rue du Château. MISE A PRIX : 225.000 francs. — Pour tous renseignements et autorisation préfectorale nécessaires, s'adresser à l'étude. Tél. 740 44. 15925

Étude de Me CNRETIEN, Notaire à Maubeuge, et de Me VANDENBRUCQUE, Notaire à Berlaimont.

HAUTMONT (Nord) Adjudication publique

en la Mairie, le 23 juillet 1942, à 14 h. 30

Premier lot : MAISON DE COMMERCE, rue de la Gare, 61, de 9 pièces, E. G. E., avec 1 are 70 de terrain, section A, 191 P et 196 P. Et un fonds de commerce, de chaussures, bonneterie-mercerie y exploité. Mise à prix (immeuble et fonds) : 150.000 francs. L'acquéreur devra reprendre les marchandises suivant estimation qui sera indiquée avant la vente. Entrée en jouissance : Fonds de commerce et magasin à la vente. Reste de l'immeuble, six mois après l'adjudication.

Deuxième lot : MAISON DE COMMERCE, rue de la Gare, N° 63, de 9 pièces, sur 1 are 35 de terrain, section A, N° 191 P et 196 P. Mise à prix : 175.000 francs. Loué par bail 9.600 francs par an. Faculté de réunir les deux lots.

Pour l'autorisation préfectorale, s'adresser de suite aux Notaires, ainsi que pour tous renseignements. 16014

Améliorons le sort des prostatiques

Un prostatique qui suit le nouveau traitement magnésien (dragées de Magnogène et Suppo-Magnogène), voit tout de suite son sort s'améliorer. Ses troubles locaux : envies fréquentes et impérieuses, brûlures, élancements, rétention, etc... cessent en peu de temps, cependant que son état général redevient satisfaisant. A son abattement succède une sensation de bien-être et de rajeunissement. Chez les opérés également, les Dragées du Magnogène provoquent un rapide relèvement des forces, avec parfait fonctionnement de la vessie. — Tous les détails sur ce traitement remarquable sont donnés dans une très intéressante documentation, envoyée gratuitement par les Lebor, U. Romond, 11 ter, av. de Segur, Paris. 11.778

Études de Me BAVIERE, Notaire à Douai, 22, rue du Pont-des-Pierres, et de Me Gilbert GODIN, Avoué à Douai, 13, rue d'Arleux.

VENTE SUR LICITATION

En exécution d'un jugement rendu aux requête par le Tribunal Civil de Douai, le 29 avril 1942, enregistré, aux requête, poursuites et diligences de Madame Louise, Hélène DUPREZ, sans profession, demeurant à Douai, 21, rue du Bloc, veuve de Monsieur Gaston, Charles, Grégoire MASURE, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Mademoiselle Rolande, Alphonsine, Anna MASURE, sa fille mineure, née à Houdain, le 17 février 1924, de son union avec Monsieur Gaston MASURE, »

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Gaston MASURE, sans profession, demeurant à Houdain-les-Bouvi, « pris en sa qualité de subrogé tuteur de la mineure Rolanda MASURE, sus-nommée. »

Il sera procédé, par le ministère de Me BAVIERE, Notaire à Douai, après l'accomplissement des formalités légales, le samedi 25 juillet 1942, à 11 heures, en l'étude dudit Me BAVIERE, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné :

VILLE DE DOUAI

UN TERRAIN à bâtir situé Faubourg de Réthune, route Nationale n° 42 de Douai à Lens, d'une contenance de 622 mètres carrés, y compris les constructions qui y sont érigées, consistant en un sous-sol, comprenant : cave avec installation d'eau potable, buanderie, cave au charbon, reprise au cadastre section C, N° 191 p, tenant devant à la route de Douai à Lens, sur une largeur de six mètres, dans le fond sur une largeur de 7 m. 60 à Madame Cousin et à Monsieur Delsaux ou ayants-droit, d'une liste à Monsieur Boulenger, d'autre lista à Mlle Huin.

Mise à prix ..... 55.000 francs (pouvant être réduite de moitié)

Aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me BAVIERE et déposé en son étude.

NOTA : Aux termes de l'ordonnance des autorités occupées du 23 mai 1940, les biens situés en territoires occupés ne peuvent être vendus qu'à toute personne ayant et maintenant son domicile dans lesdits territoires.

AVIS TRES IMPORTANT : Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de Monsieur le Préfet du département du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, peuvent être déclarées adjudicataires. Les personnes ou sociétés désirant sollicitent cette autorisation peuvent, si elles le désirent, s'adresser d'urgence à Me BAVIERE, Notaire à Douai.

La présente insertion vaut comme insertion légale prévue par la loi et tient lieu de cette prescrite par le décret-loi du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance en date du 2 juin 1942, enregistrée, de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Douai. En conséquence, dans le mois de la présente, toute personne ou société visée à l'article 1er du décret du 29 novembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Douai.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° A Me BAVIERE, Notaire à Douai, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2° A Me Gilbert GODIN, Avoué à Douai, poursuivant la vente.

Douai, le 9 juin 1942. (Signé) : G. GODIN.

Enregistré à Douai, le 9 juin 1942. Folio case Reçu . 20 francs. (Signé) : LE ROUZIC 16012

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE L'ESCAUT

CAPITAL : 10.800.000 francs

Siège Social : TRITH-SAINT-LEGER (Nord)

AVIS AUX ACTIONNAIRES L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires tenue le 6 juin 1942 a décidé la mise en distribution, à partir du 16 juin 1942, d'un dividende complémentaire de 13 francs net à toutes les actions (de capital et de jouissances).

Ce dividende sera payable aux guichets du Crédit du Nord, à Lille, et de ses succursales, contre présentation du coupon 45 pour les actions de capital et du coupon 31 pour les actions de jouissance.

Le Président du Conseil d'Administration, Directeur Général : Gherlee SIROT. 22 404

Étude de Maître Henri LESTOILLE Avoué à CAMBRAI, 20, rue Leon-Gambetta

COMMUNE DE MAUROIS

VENTE par suite d'acceptation bénéficiaire d'une MAISON située à MAUROIS rue de Bertry et de DIVERS OBJETS MOBILIERS

Le LUNDI 29 JUILLET 1942, A 15 HEURES (heure allemande), 12 ners, à MAUROIS, en la Mairie de MAURDIS, par le ministère de Me AUBRY, Notaire à LE CATEAU, comme à cet effet, procédé, par suite d'acceptation bénéficiaire, à la Vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de :

UNE MAISON située à MAUROIS, rue de Bertry, endommagée au cours des évenements de mai 1940, construite en briques, couverte en ardoises, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée, sur 2 chambres et un grenier au-dessus ; étable, poulailler, clapier, petite cour, jardin et pâture à la suite. L'ensemble d'une contenance superficielle de 12 ares 59 centiares, 55 décimètres carrés, suivant les titres, figurant au cadastre de la commune de Maurois, sous les Numéros 2 et 3 B, 2 B de la section unique de l'ancien plan, et sous les numéros 124 et 125 de la section unique du nouveau plan. Maison qui tient d'un côté à M. Seignez-Malézieux ; d'autre côté à M. Trouillet-Delmaire ; d'un bout, dans le fond à M. Seignez-Malézieux et d'autre bout, par-devant à la rue.

Cette maison est libre d'occupation.

Sur la mise à prix de : Quatre mille francs, et 6.000 Outre frais et charges

Et le même jour, 16 juillet 1941, ensuite après la vente immobilière, il sera procédé, par le ministère de Me AUBRY, Notaire sur-nommé, commis à cet effet, au domicile de Mme COUILLARD, à MAUROIS, rue d'Honnechy, à la vente aux enchères publiques des OBJETS MOBILIERS ci-après, savoir :

Une armoire chêne à 3 portes - Une garde robe en sapin - Une vieille armoire détériorée - Une table de nuit - Une cuisinière détériorée - Une bascule - Deux chaises - Un crible - Un lot de bais de charpente - Objets divers.

Outre frais et charges

Lesdites ventes immobilières et mobilières ont lieu aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° Mme Amandine DEMEULEMEESTER, sans profession, épouse assistée et autorisée de M. Jules BASQUIN, retraité, avec lequel elle demeure à Honnechy, sur la Place, et dudit M. Jules BASQUIN « tant en son nom personnel au besoin que pour l'autorisation nécessaire à la dame, son épouse et la validité de sa procédure » — 2° M. François Joseph DEMEULEMEESTER, Secrétaire de Mairie, demeurant à Le Roche-sur-Yon (Vendée), Boulevard d'Italie, villa « Les Fleurs », époux de Mme Marie-Marie ROBIN — 3° Mme Marie Soohie DEMFULEMEESTER, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Alfred MERESSE, brodeur, avec lequel elle demeure à Maurois, chaussée Brunehaut et dudit M. Alfred MERESSE « tant en son nom personnel au besoin que pour l'autorisation nécessaire à la dame, son épouse, et la validité de la procédure ». — 4° M. Emile Joseph DEMEULEMEESTER, cultivateur, demeurant à Origny-Ste-Benoite, rue du Poilu n° 82, époux de Mme Julienne Emelie FLAMENT.

AVIS IMPORTANT

1° En exécution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter des enchères ; elles devront, au préalable, se munir de l'autorisation préfectorale prévue par ladite loi. Avis est donné qu'un délai d'au moins 15 jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation.

2° La présente publicité vaut comme insertion légale prévue par le Code et tient lieu de celle prescrits par le décret-loi du 29 Novembre 1939, en exécution d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal Civil de Cambrai.

En conséquence, dans le mois des présentes, toutes personnes et sociétés visées à l'article 1er du décret du 29 septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Cambrai.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1° Me AUBRY, Notaire à LE CATEAU, 12, rue du Marché aux Chevaux, Rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

2° Me LESTOILLE, Avoué à CAMBRAI, 20, rue Léon Gambetta, poursuivant la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné à Cambrai, le 8 juin 1942. — (Signé) N. LESTOILLE.

Enregistré à Cambrai, A.J., le 10 juin 1942, folio 33, case 18 Reçu vingt francs. — Le Receveur : (signé) CARON. 16.018

Étude de Me Georges CARRE, notaire, à WAVRIN. — CESSION DE FONDS DE COMMERCE.

Deuxième insertion : Suivant acte reçu par Me Georges CARRE, notaire à WAVRIN, les 15 et 19 mai 1942, enregistré à HAUBDURDIN, le 20 mai 1942, folio 38, N° 197, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, Madame Marie-Antoinette DEL VILLE, boucher, demeurant à Lille, rue Jules Guesde N° 59, ledit Monsieur GUYOT actuellement prisonnier de guerre en Allemagne, a vendu à Monsieur Gaston-Rémy BRUTSAERT, boucher charcutier, demeurant à Lille, rue Jules Guesde, N° 55, un fonds de commerce de BOUCHERIE CHEVALINE exploité à Lille, rue Jules Guesde, N° 59.

Insertion parue au Bulletin Officiel du 8 juin 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'au vingtième jour après la présente publication en l'étude dudit Me CARRE, notaire.

Pour deuxième insertion : G. CARRE, Notaire. 15 857

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

PREMIERE PUBLICATION

Suivant acte sous seings privés du 1er Juin 1942, enregistré à ROUBAIX, le 11 Juin 1942, Monsieur et Madame Julien LEFEBVRE-MATHON, marchands de tissus, confection et bonneterie, demeurant à ROUBAIX, 2, rue Basse-Masure, ont cédé à Monsieur Joseph LDRIDAN, demeurant à ROUBAIX, Boulevard de Paris, 37, le fonds de commerce de tissus, confections et bonneterie qu'ils exploitent à ROUBAIX, 2, rue Basse-Masure, ensemble : 1° la clientèle et l'achalandage dépendant dudit fonds et le droit au bail de l'immeuble dans lequel il est exploité ; 2° le mobilier composant rayonnages et comptoir ; 3° les marchandises neuves s'y trouvant, moyennant un prix et à des conditions indiquées audit acte, avec entrée en jouissance au 1er Juin 1942.

Élection de domicile a été faite chez Monsieur Joseph LORIDAN, Boulevard de Paris, 37, à ROUBAIX, où les oppositions s'il y a lieu, devront être signifiées dans les 20 jours de la seconde publication.

Pour ire publication : Joseph LORIDAN. 15.991

Étude de Maître Jean DECLEMY, Notaire, à Saint-le-Château (Nord)

Vente par adjudication le Jeudi 9 Juillet 1941, à 14 h. 30, en la Salle des Fêtes de Liesies, à la requête de Madame CAILLE : UNE PETITE

MAISON et TERRAIN

contenance de 11 ares

Pour tous renseignements s'adresser à l'adjudicataire, ou à Me DECLEMY. 16.016

VENTES ACHATS LOCATIONS

Études de Me FAUVEL, Notaire à Lillebonne (S.-I.)

1° A vendre de gré à gré, plateau env. Lillebonne, Petit Château, très bonne construction s. caves, Vastes pelouses, vergers, herbages, grands communs. Parc et bois avec beaux arbres. Vue splendide. — Contenance d'environ 38 hectares.

S'adresser : Nonnebert 8, rue Thiers, à Bolbec (Seine-Inférieure). 11.930

REGION PARISIENNE

Liste 500 pavillons et propriétés à vendre, envoyé gratuitement

La Maison de la Propriété 1, r. du Louvre, Paris-1er

A Vendre à CANNES, qr. Bd Carnot, gde et b. VILLA: 8.400 m. de parc, dont 2.500 m. en potag. pl. cult. Compr. 2 appart. pouv. être réunis pour nombr. fam. ou 2 fam. avec. Gds sal. et S. à m. 2 cuis. et off. 7 ch. de m., 7 ch. de dom. 2 x. de b. 5 gar. Chauff. Tél. T.E. cont. Ecr LINVOGCSS, Gérardmer (Vosges). 11.225

ENSEIGNEMENT

Brillante Situation

en apprenant l'allemand rapidement par correspondance, avec la nouvelle méthode à succès « l'Allemand facilement » enseigné par l'auteur. Pour tous renseignements écrire à LINGUA-VDX, 6 rue Mayran, Paris 9e.

JEUNES GENS
Devenez Officiers de la Marine Marchande (Ponts Machines)
En suivant les cours sur place ou par correspondance
ÉCOLE DE NAVIGATION
152, Avenue Wagram, PARIS-17e
10.257

Étude de Me Georges CARRE, notaire, à WAVRIN. — CESSION DE FONDS DE COMMERCE.

Deuxième insertion : Suivant acte reçu par Me Georges CARRE, notaire à WAVRIN, les 15 et 19 mai 1942, enregistré à HAUBDURDIN, le 20 mai 1942, folio 38, N° 197, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, Madame Marie-Antoinette DEL VILLE, boucher, demeurant à Lille, rue Jules Guesde N° 59, ledit Monsieur GUYOT actuellement prisonnier de guerre en Allemagne, a vendu à Monsieur Gaston-Rémy BRUTSAERT, boucher charcutier, demeurant à Lille, rue Jules Guesde, N° 55, un fonds de commerce de BOUCHERIE CHEVALINE exploité à Lille, rue Jules Guesde, N° 59.

Insertion parue au Bulletin Officiel du 8 juin 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'au vingtième jour après la présente publication en l'étude dudit Me CARRE, notaire.

Pour deuxième insertion : G. CARRE, Notaire. 15 857

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

PREMIERE PUBLICATION

Suivant acte sous seings privés du 1er Juin 1942, enregistré à ROUBAIX, le 11 Juin 1942, Monsieur et Madame Julien LEFEBVRE-MATHON, marchands de tissus, confection et bonneterie, demeurant à ROUBAIX, 2, rue Basse-Masure, ont cédé à Monsieur Joseph LDRIDAN, demeurant à ROUBAIX, Boulevard de Paris, 37, le fonds de commerce de tissus, confections et bonneterie qu'ils exploitent à ROUBAIX, 2, rue Basse-Masure, ensemble : 1° la clientèle et l'achalandage dépendant dudit f